

HABILITATION A PRATIQUER LE CCF

FICHE RESSOURCE – ACCOMPAGNEMENT A LA PROFESSIONNALISATION DES FORMATEURS

APPROCHE pragmatique et documentée du contrôle en cours de formation

Ressource proposée par Alain Vals & Denis Herrero, région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur

Dernière mise à jour : 12 décembre 2021.

Objectifs de la fiche ressource

- Donner les repères nécessaires à la création d'évaluations conformes au cadre règlementaire proposé dans les référentiels des diplômes du Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports.
- Signaler un cadre, des principes généraux, des pistes susceptibles de garantir la qualité de l'évaluation.

Elle n'est à ce titre qu'un préalable à l'accompagnement et aux conseils experts du corps d'inspection qui, en amont et en aval de la décision d'habilitation, a la responsabilité de vérifier la conformité des dispositifs et de faire vivre les exigences de qualité et d'homogénéité de l'évaluation certificative, garanties indispensables à la valeur de ces diplômes.

I- Principes généraux

- Le Contrôle en cours de formation (CCF)

Le CCF et l'examen ponctuel sont les deux modalités d'évaluation certificative, c'est à dire d'évaluation réalisée en vue de la délivrance d'un diplôme du Ministère de l'Education nationale (CAP, Bac pro, BP et MC) et de l'enseignement supérieur (BTS).

Le CCF peut s'appliquer à un certain nombre d'unités et porte sur les compétences, les connaissances, les savoirs et savoir-faire définis dans l'arrêté de création du diplôme professionnel. Le périmètre des épreuves ouvertes au CCF est fixé dans chaque règlement d'examen des diplômes.

Ces modalités d'évaluation sont ainsi définies selon trois catégories (indiquées dans chaque règlement d'examen) :

- Voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, CFA ou section d'apprentissage habilité. Formation professionnelle continue dans les établissements publics
- Formation professionnelle continue dans les établissements publics habilités à pratiquer le CCF étendu
- Voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité. Formation professionnelle continue dans les établissements publics non habilités ou en établissement privé, enseignement à distance, candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle

Dans chacune de ces catégories, les modes d'évaluation peuvent varier, du tout CCF au tout ponctuel, ou combiner les deux modes d'évaluation.

La demande d'habilitation porte, stricto sensu sur le seul périmètre signalé dans les règlements d'examen et nécessairement sur la totalité des épreuves qui y sont inscrites. L'habilitation au CCF ne peut en aucun cas être sollicitée sur une partie d'entre elles.

La demande d'habilitation à pratiquer le CCF est accordée à une formation pour une équipe pédagogique donnée sur un site donné.

Un candidat est inscrit aux épreuves du diplôme selon les modalités du CCF dès l'instant où la formation dans laquelle il est

inscrit a reçu une habilitation définie par arrêté académique. Dans le cas contraire, les candidats sont inscrits en ponctuel.

Les terminologies associées au CCF de « restreint », « étendu » et « intégral » ont été à l'origine définies ainsi :

CCF restreint = la demande porte sur au moins une épreuve (uniquement pour le BTS)

CCF étendu = toutes les épreuves sauf une sont en CCF

CCF intégral = toutes les épreuves sont en CCF

Toutefois, cette terminologie ne se prête plus vraiment à des règlements d'examen, qui par la géométrie très variable qu'ils y introduisent, bousculent ces qualificatifs pour leur enlever une partie de leur sens.

Si les termes « restreint » et « étendu » sont deux terminologies signifiantes en BTS et pour la plupart des baccalauréats professionnels, ils peuvent par contre se confondre dans les CAP dans lesquels les épreuves en CCF « restreint » correspondent à des CCF « intégral ».

Dans un souci de simplification, la demande d'habilitation portera, suivant qu'elle relève de la formation initiale ou de la formation continue, soit sur le CCF restreint, soit sur le CCF étendu.

- Habilitation de droit

Tout établissement public local d'enseignement (EPLE) qui propose, sous statut scolaire, des formations professionnelles est habilité, de droit, à recourir au contrôle en cours de formation dans le respect du règlement de chaque diplôme professionnel.

Il en est de même pour tout établissement privé sous contrat qui propose, sous statut scolaire, des formations professionnelles sous contrat.

Le décret n°2021-940 du 15 juillet 2021 élargit cette habilitation de droit aux CFA relevant du ministère chargé de l'éducation (que ce soit des CFA portés par un établissement public local d'enseignement (EPL), par un groupement d'établissements (GRETA) ou par un groupement d'intérêt public « Formation continue et insertion professionnelle » (GIP-FCIP).

A noter : cette habilitation de droit est valable pour les seuls diplômes suivants : certificat d'aptitude professionnelle, baccalauréat professionnel, brevet professionnel, brevet des métiers d'art et mention complémentaire. Un décret similaire pour le diplôme du BTS devrait être publié dans les mois prochains.

Ainsi, les établissements publics relevant du ministère chargé de l'éducation seront habilités de droit au CCF quel que soit le statut des apprenants (scolaire, apprenti, stagiaire de la formation continue), dès lors que la formation se déroule en totalité dans leurs structures.

Un complément apporté par la DESCO (septembre 2021)

Pour que le CCF puisse être pratiqué de droit, il faut satisfaire aux 2 conditions suivantes :

1. **Première condition** : il faut considérer le statut du CFA porteur, c'est-à-dire de celui qui signe les contrats d'apprentissage. Pour pratiquer de droit le CCF, il doit nécessairement être un CFA relevant de l'Education nationale (EPL / GRETA / GIP-FCIP).

2. **Deuxième condition** : la formation doit se dérouler en totalité dans un EPL, pour le compte du CFA porteur.

Si l'une de ces 2 conditions cumulatives n'est pas remplie, la pratique du CCF ne pourra se faire que sur habilitation (dans les conditions fixées par arrêté).

Cas particulier des MFR : Depuis les Lois dites "Rocard" (juillet et

décembre 1984), les MFR sont reconnues en tant qu'interlocuteurs de l'Etat et partenaires du service public. Elles relèvent des organismes privés sous contrat, et sont donc habilitées de droit au CCF (pour leurs élèves sous statut scolaire).

- Habilitation soumise à une demande auprès du Recteur d'académie

Un lien de référence à noter : [la page académique sur le CCF.](#)

La demande d'habilitation à pratiquer le CCF est nécessaire pour les diplômes préparés par la voie de l'apprentissage dans un CFA ne relevant pas du ministère de l'éducation nationale (CFA portés par un EPL, par un GRETA ou par un GIP-FCIP), ou par la voie de la formation professionnelle continue, lorsque le diplôme est préparé dans un établissement public (GRETA) et lorsque ce dernier souhaite pratiquer le CCF pour l'intégralité des épreuves (CCF dit « étendu »).

Le règlement d'examen propre à chaque diplôme en signale précisément le périmètre.

Il n'existe en effet pas de règle absolue en la matière. Selon les diplômes, les habilitations peuvent être accordées de droit ou nécessiter une demande auprès du Recteur.

Un fichier spécifique ([accessible en cliquant ici](#)) met en lumière ces déclinaisons en CAP, en baccalauréat professionnel et en BTS (mis à jour le 10 novembre 2021). A noter que l'[arrêté du 30 août 2019](#), dans son article 4, a reconnu aux GRETA, dans le seul cadre de la formation professionnelle continue, pour la totalité des CAP et indépendamment du contenu des règlements d'examen, une habilitation de droit au CCF pour la totalité des épreuves d'enseignement général.

La formation est dite habilitée au CCF, après instruction et validation du dossier de demande, une fois l'arrêté du Recteur publié et transmis.

A l'issue de la durée d'habilitation (fixée réglementairement pour 5 ans), et si le diplôme n'a pas été rénové, l'organisme doit déposer un

nouveau dossier en spécifiant la demande de renouvellement de l'habilitation. Cette demande fait l'objet, après instruction, d'un nouvel arrêté académique du Recteur.

Dès lors qu'un diplôme est rénové, l'organisme de formation doit déposer une nouvelle demande.

- Cas des mixités de publics dans l'académie d'Aix-Marseille (Réf. Arrêté académique du 17 juin 2019)

▪ Mixités « scolaires – apprentis » dans les établissements publics locaux d'enseignement

Les apprentis intégrés pour la totalité de leur formation au sein d'un groupe constitué d'un public scolaire dans un établissement public local d'enseignement bénéficient des mêmes modalités de certification que celles accordées au public scolaire, sous réserve que le règlement d'examen le prévoit explicitement.

▪ Mixités de publics « scolaires – apprentis » dans les établissements privés sous contrat

Les apprentis intégrés pour la totalité de leur formation au sein d'un groupe constitué d'un public scolaire dans un établissement privé sous contrat, pour les seules formations professionnelles sous contrat bénéficient des mêmes modalités de certification que celles accordées au public scolaire, sous réserve que le règlement d'examen le prévoit explicitement.

▪ Mixités de publics « stagiaires de la formation continue – apprentis » dans les établissements publics

Des apprentis intégrés pour la totalité de leur formation au sein d'un groupe constitué d'un public de stagiaires de la formation continue dans un établissement public GRETA ou GRETA-CFA habilité à recourir au contrôle en cours de formation, bénéficient des mêmes modalités de certification ouvertes aux CFA ou sections d'apprentissage habilités dans chaque règlement d'examen.

II- Caractéristiques du CCF

Ses apports

- Rendre plus proches l'évaluation et la formation, sans pour autant les rendre indissociables comme dans le contrôle continu ;
- Bien prendre en compte la diversité des situations, des supports et des lieux de formation, tout en donnant lieu à des synthèses. Il permet notamment une réelle prise en compte de la formation reçue en entreprise ;
- Permettre de répartir l'évaluation dans la durée ;
- Accompagner l'acquisition des compétences des candidats, en ajoutant un élément de motivation. C'est en cela un acte pédagogique important ;
- Alléger l'organisation de l'examen. Il contribue à l'allègement nécessaire de l'organisation des examens ponctuels terminaux dont les contraintes conduisent à réduire la durée effective de la formation ;
- Permettre, dans le cadre des référentiels nationaux, une adaptation de fait de la formation et de sa validation aux particularités locales. Il est par conséquent l'un des moyens, avec la période de formation en entreprise, d'assurer une véritable adaptation aux besoins locaux de qualification.

Ce qu'il doit être, ce qu'il n'est pas

- Le contrôle en cours de formation, qui prend la forme de situations d'évaluation doit donc s'intégrer dans le processus de formation.
- Le CCF suppose une approche globale de l'évaluation qui conduit à rejeter l'évaluation de compétences isolées. L'évaluation par CCF ne doit pas être réduite à une variante de l'examen traditionnel avec éclatement des épreuves. Il prend la forme d'un nombre variable de situations d'évaluation organisées en établissement de formation complétées par l'évaluation des acquis de la formation en entreprise.
- Les règlements d'examen fixent de manière générale les compétences du référentiel à

valider au cours de ces situations, afin de préserver une part importante de souplesse tout en donnant les garanties nécessaires. En outre, il doit être bien clair que le contrôle en cours de formation ne vise pas à évaluer de manière exhaustive toutes les composantes des référentiels comme le faisait le contrôle continu, mais, dans la même logique de sondage qu'une épreuve ponctuelle terminale, une partie d'entre elles.

La situation d'évaluation

- La mise en œuvre du contrôle en cours de formation s'appuie sur la notion de situation d'évaluation. On peut définir une situation d'évaluation de la manière suivante : c'est **une situation qui permet la réalisation d'une activité dans un contexte donné.**
- Son objectif est l'évaluation des compétences et des savoirs mis en œuvre dans une situation donnée, et requis pour la délivrance de l'unité. La délivrance d'une unité peut rendre nécessaires plusieurs situations d'évaluation.
- Les situations d'évaluation sont définies, pour chaque unité, dans le règlement d'examen de chaque diplôme. Le règlement d'examen précise le lieu où elles doivent être organisées : en centre de formation ou en entreprise. Il donne également une indication sur la période de programmation.
- Les situations d'évaluation peuvent avoir des poids différents et donc être affectées de coefficients différents. Le coefficient attribué à une situation d'évaluation est fonction des exigences de la qualification visée, de la complexité et de la nature des activités à effectuer, de son importance dans la qualification et non du moment où l'on évalue.

Lieux et temps de l'évaluation

- L'évaluation par CCF est réalisée par sondage sur les lieux où se déroule la formation (établissement et milieu professionnel), par les formateurs eux-mêmes (enseignants et/ou

tuteurs ou maîtres d'apprentissage), au moment où les candidats ont atteint le niveau requis ou ont bénéficié des apprentissages nécessaires et suffisants pour aborder une évaluation certificative.

- Un calendrier fixé précocement et qui ne prendrait pas en compte le degré de maîtrise des compétences des candidats ne saurait être satisfaisant. Les observations et évaluations formatives informent les formateurs sur le degré de performance des candidats. Les formateurs peuvent donc repérer les candidats qui semblent maîtriser les compétences correspondant à une situation d'évaluation et mettre en place une situation d'évaluation pour ceux-ci. Ceux qui ne sont pas prêts seront évalués plus tard après un complément de formation, si possible en auto-formation partielle afin de ne pas ralentir la progression des autres et en tout état de cause en fin de la période fixée par le règlement d'examen. D'un point de vue pratique, il faut estimer une période favorable à l'organisation des évaluations afin de rester dans le cadre légal de la durée de la formation. Cette modalité introduit une relative souplesse dans la mise en œuvre du CCF et permet, une fois que les compétences sont acquises, de moduler le calendrier des situations d'évaluation.
- Il s'agit bien en réalité d'une modulation apportée à un format essentiellement contraint par la durée évidemment limitée du temps de formation. Dans ce contexte, une programmation anticipée, calée sur des prévisions de progression, est recommandée. Elle tiendra compte des indications de programmation du référentiel. Trois cibles pourraient être prédéfinies : en début / en milieu / en fin de la période fixée par le règlement d'examen.

Convocation des candidats

Pour chacune des situations d'évaluation, l'information orale concernant la date de l'évaluation, est confirmée par un document

écrit. Cette confirmation écrite vaut convocation.

Proposition de notes par l'équipe pédagogique

- Les résultats aux situations d'évaluation donnent lieu à une proposition de note par unité qui est transmise par l'équipe pédagogique au jury qui reste seul compétent pour arrêter la note définitive. La proposition de note présentée au jury est argumentée, notamment au moyen des documents ayant servi à élaborer cette proposition (ex : grille d'évaluation en établissement et en entreprise). Les notes définitives sont arrêtées par le jury qui aura communication des documents précités.
- Si la proposition de note est communiquée au candidat, il convient d'insister sur son caractère provisoire. Si la proposition de note n'est pas communiquée, le candidat doit être informé du degré d'acquisition des compétences évaluées.
- Ainsi dans tous les cas, le candidat pourra se positionner. En entreprise, la note pouvant être attribuée conjointement avec le(s) professionnel(s), la présence du candidat est conseillée au moment de la synthèse, mais proscrite au moment de l'attribution de la proposition de note.

III- Construire une évaluation en CCF – principes et conditions de réussite

L'auto-évaluation du candidat : un objectif à atteindre

La nature même de l'évaluation, sa dynamique, son processus, son heuristique (ensemble des questions et des réponses dont dispose l'apprenant et le formateur pour l'appréhender – cet ensemble varie tout au long de l'apprentissage) doivent d'abord percer dans le dialogue et l'accompagnement proposés à l'apprenant dans les situations d'apprentissage.

Tout au long de son parcours, le formateur conduit l'apprenant à mettre des mots sur les

compétences acquises, à les déplier pour une mise à jour :

- des connaissances qu'elles convoquent,
- des savoir-être et savoir-faire qu'elles appellent,
- des critères de performance qui y sont liées,
- de l'interdépendance qu'elles nourrissent avec d'autres compétences, nécessaires elles-aussi à la réalisation des tâches professionnelles qui les unissent.

Pour retrouver dans les verbatim des apprenants : « ce que j'ai réalisé, ce qui m'a permis de le réaliser, ce que j'ai bien fait (avec les critères qui me permettent de l'affirmer), ce qui m'a manqué et que je dois aller chercher (connaissances, savoir-faire, habileté, analyse, compétences transversales, ...), ce que je peux améliorer, ce qui me sera facile d'améliorer, ce qui me demandera plus d'effort, où je me trouve par rapport à l'exigence professionnelle attendue pour valider le diplôme ? »

Le Contrôle en cours de formation doit être construit sur cette dynamique, porteur des mêmes ingrédients, de la même heuristique qui préside à la fois à la fabrication de l'épreuve et à l'appropriation des grilles d'évaluation.

C'est la lecture du référentiel qui aide à proposer ce travail heuristique à l'apprenant (cf la partie III du document).

C'est l'expérience professionnelle du formateur et du tuteur en entreprise qui en garantissent la pertinence, l'éclairage, la montée en puissance, la progressive et croissante lucidité.

Conception de l'évaluation : mise en scène des situations de travail propices à cette évaluation

Elles sont scénarisées à partir des indications ou des prototypes imposés dans les règlements d'examen et pour cela :

- présenter aux apprenants des tâches complexes, c'est-à-dire des tâches qui demandent de choisir, de combiner, de mobiliser des savoirs, savoir-faire, habiletés, procédures, comportements réunis par un objectif professionnel

porteur de cette multiplicité. Le sondage opéré doit être significatif, consistant.

- présenter des tâches inédites, c'est-à-dire des tâches qu'ils n'ont jamais rencontrées, même si elles entretiennent bien sûr avec celles qu'ils ont déjà engagées une nécessaire familiarité.

L'équipe de formation conçoit et met en forme l'évaluation :

- Il recherche et **structure les éléments** (contexte entreprise, données chiffrées, questions, ...) **et les moyens** (documentation, matériels, matière d'œuvre, etc.) nécessaires à l'évaluation en fonction de la modalité retenue.
- Il rédige **les consignes** à destination du candidat et **met en page** le sujet de manière à lui offrir lisibilité et intelligibilité.
- Il précise le **cadre de l'évaluation** (modalité, durée, productions attendues, moyens mis à disposition).
- Il vérifie que l'évaluation permet de couvrir l'ensemble des critères de la ou des compétences.
- Il reprend et adapte à la situation d'évaluation les grilles génériques qui sont proposées, en listant l'ensemble des compétences évaluées avec leurs critères de performance.

Situations d'évaluation en entreprise

Elles reposent sur l'aide apportée par le formateur au tuteur ou au maître d'apprentissage dans le repérage des responsabilités professionnelles confiées à l'apprenant et qui se prêtent à l'évaluation. Certaines épreuves ou parties d'épreuve sont effectivement évaluées en entreprise.

Le formateur partage avec le tuteur ou le maître d'apprentissage sa lecture du référentiel d'évaluation. L'activité en entreprise est explorée. Les critères et les grilles d'évaluation sont partagés, les activités cibles identifiées.

Les activités cibles se traduisent par des réalisations professionnelles, des travaux professionnels dont les traces et les comptes rendus

serviront de supports à l'évaluation. Le formateur et le tuteur aideront l'apprenant à identifier les supports les plus significatifs et à les collecter régulièrement.

Le tuteur ou le maître d'apprentissage évalue et renseigne la grille d'évaluation. Après concertation avec le formateur, des ajustements sont éventuellement opérés.

Justesse de l'évaluation et validité des évaluations proposées

Les simulations professionnelles reprenant les activités types du métier ciblé offrent - du fait de leur complexité (évaluation de plusieurs compétences interdépendantes), de leur complétude, de leur fidélité à la réalité de l'exercice du métier, de leur potentiel de transversalité - les garanties les plus sérieuses d'une évaluation « valide », qui évalue ce qu'elle se propose d'évaluer.

D'autres évaluations complémentaires de natures différentes, dans ou hors du périmètre du CCF, peuvent également être programmées pour aider le formateur à asseoir la justesse de cette appréciation.

C'est ainsi qu'en complément, des questionnaires professionnels peuvent être proposés. Et s'ils figurent parfois dans la série des figures imposées dans le référentiel d'évaluation, il ne faut pas s'empêcher d'y avoir recours quand ils y sont absents.

Ils aident alors à vérifier des compléments de connaissances indispensables à l'exercice d'un métier (réglementation, protocoles, normes, déontologie, santé, sanitaire, sécurité) que les simulations programmées n'auraient pas complètement explorées.

Il en va de même pour des entretiens techniques qui permettent à l'apprenant d'explicitier et d'argumenter ses choix et la méthode de travail qu'il a appliquée lors des mises en situation professionnelle.

Préparation de la situation d'évaluation – s'assurer de sa faisabilité

Quelle que soit la nature et le contenu de la situation d'évaluation, le formateur concepteur après avoir répondu à la question de sa validité (fidélité de l'évaluation au référentiel de certification), doit se poser celle de sa **faisabilité**.

Il s'assure pour cela de la conformité du plateau technique, de la présence des ressources, des matériaux et des équipements nécessaires à sa réalisation.

Il vérifie également que le temps alloué à l'épreuve est adapté et pour le moins suffisant.

Au-delà de cette faisabilité matérielle, organisationnelle, c'est aussi le **niveau de l'épreuve** qu'il doit interroger : CAP ≠ BAC PRO ≠ BTS.

Les référentiels de formation et d'évaluation avec leurs critères de performance associés sont porteurs des indications nécessaires à cette exigence de « faisabilité ».

Ce critère de faisabilité interroge donc également le point de vue du candidat : va-t-il pouvoir faire ? Il retrouve dans cette acception celui de la validité de l'épreuve précédemment exploré.

Les grilles d'évaluation, tout comme le choix des contenus des épreuves (contexte et scénario professionnel), doivent évidemment répondre à ces deux critères « validité » et « faisabilité » qui fondent la qualité de l'évaluation.

Plus génériques et presque indépendantes des motifs choisis pour les situations professionnelles d'évaluation, elles sont généralement proposées sur les sites d'académies spécialisées sur tel ou tel secteur d'activités professionnelles (ex : CERPEG – Académie de Versailles pour les formations tertiaires : administration, accueil, commerce, vente).

Attribution des notes et communication des éléments d'évaluation au jury académique final

Les résultats aux situations d'évaluation donnent lieu à une

proposition de notes pour chacune des sous-épreuves et épreuves évaluées en CCF. Elles sont transmises au jury qui reste seul compétent pour arrêter les notes définitives.

La proposition de notes présentée au jury est argumentée, notamment au moyen des documents ayant servi à élaborer cette proposition (ex : grilles d'évaluation en établissement et en entreprise). Les notes définitives sont donc arrêtées par le jury qui aura communication des documents précités.

- Si la proposition de notes est communiquée au candidat, il convient d'insister sur son caractère provisoire.
- Si la proposition de notes n'est pas communiquée, le candidat doit être informé du degré d'acquisition des compétences évaluées.

En entreprise, la note pouvant être attribuée conjointement avec le(s) professionnel(s), la présence du candidat est conseillée au moment de la synthèse, mais proscrite au moment de l'attribution de la proposition de notes.

IV- Une ressource indispensable : les référentiels de formation. Y trouver ce qui est nécessaire à l'évaluation

Référentiels d'activités (ANNEXE 1)

Ils disent, en même temps, les responsabilités professionnelles propres au métier, les moyens et ressources mis à disposition pour les réaliser, les conditions d'exercice, les relations fonctionnelles entre acteurs (à l'interne et à l'externe) et les résultats attendus.

C'est en cela qu'ils suggèrent avec précision **le cadre des scénarii des cas professionnels** qu'il convient de construire pour certaines épreuves de CCF.

Ils apportent, et c'est particulièrement vrai pour des épreuves de construction ou de réalisation, des indications précises sur les résultats attendus, sur le degré de maîtrise des savoirs associés, sur le degré d'autonomie exigé, sur la chronologie des tâches

à réaliser, sur les procédures à respecter.

Les compétences y sont la plupart du temps confondues avec les tâches à réaliser. Mais complétées par les éléments contextuels précédemment énoncés, elles en deviennent parfaitement explicites, correspondant ainsi précisément à la définition sur laquelle nous pouvons tous nous accorder :

« La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité ». *Guide pour la création des évaluations passées en cours de formation – Ministère du travail*

La compétence est de ce fait uniquement observable par le biais de sa mise en œuvre et la simple évaluation des connaissances ne suffit pas à démontrer la maîtrise des compétences. La modalité d'évaluation privilégiée de la compétence est donc **la mise en situation professionnelle**.

L'énoncé **des ressources** apporte également une esquisse des **savoirs et savoir-faire associés** qui seront précisés dans les référentiels de certification.

Enfin **les résultats attendus** suggèrent **le degré de performance attendu** sur la compétence ou la famille de compétences considérée.

On les retrouve alors inévitablement comme éléments constitutifs des **grilles d'évaluation**, qu'elles soient proposées en annexe des référentiels, ou diffusées au niveau national par une académie pilote ou régionalement par le corps d'inspection.

Le référentiel d'activités est en conséquence un élément déterminant à l'heure de produire des évaluations dont il dit, de manière globale mais également générique, le contenu. Il éclaire et complète la lecture des autres documents nécessaires à cette construction : périmètre des savoirs

et savoir-faire, compétences transversales, grilles d'évaluation, règlement d'examen /définition des épreuves et référentiel de certification.

Il est important de comprendre que tous ces documents de référence parlent entre eux. Et même s'ils sont présentés de manière différente d'un référentiel à l'autre avec des périmètres qui se chevauchent ou se confondent parfois, avec des répétitions et des classements lexicaux poreux voire approximatifs, **il convient de réunir la somme de l'information à laquelle ils contribuent pour construire une évaluation fiable et fidèle aux attentes des entreprises et des milieux professionnels.**

Leur préambule est également et particulièrement instructif. Il propose en effet une description des conditions d'exercice, de l'évolution des métiers, des nouvelles attentes des entreprises : celles qui sont à l'origine des refontes régulières des contenus de certification. On y découvre des axes prioritaires, des thématiques de professionnalisation liées à l'introduction récente de nouvelles technologies, de nouveaux outils. Ces évolutions balayent tous les points de vue : de ceux propres au fonctionnement interne de l'entreprise à ceux des clients et partenaires externes.

Une recherche plus approfondie sur les observatoires des métiers, ceux proposés par les OPCO (Opérateurs de Compétences) peut compléter très opportunément cette exploration des métiers et de leur évolution. Les études conjoncturelles ou thématiques diffusées par l'ORM (Observatoire Régional des Métiers) ou par les CARIF-OREF sont également à parcourir.

Référentiels de certification (ANNEXES 2, 3 et 4)

Ils reprennent le découpage du référentiel d'activités pour décrire avec précision les enjeux de la diplomation : son exigence et ce qu'elle est censée certifier.

Ils apportent **des éléments situationnels de contexte**

nécessaires à la construction des situations d'évaluation, distinguent les compétences évaluées, éveillent l'attention sur les savoir-faire et les postures et comportements professionnels, signalent les critères de performance (ANNEXE 2), précisent les connaissances sous-jacentes, synonymes d'une acquisition maîtrisée des compétences (ANNEXES 2 et 4).

L'emphase portée sur les connaissances est commune à l'ensemble des référentiels.

L'approche « compétences », qui a irrigué l'ensemble des référentiels, donne d'abord à voir une présentation des connaissances inscrite dans le périmètre de chaque compétence ou de chaque bloc.

L'indication induite de cette présentation est également pédagogique, instigatrice d'un décloisonnement des enseignements et d'une promotion de la co-animation et de la co-intervention.

Un FOCUS est cependant porté, des tableaux de correspondance y sont dédiés (ANNEXE 3), sur les seuls « savoirs » distribués sur chacune des compétences ou supra-compétences regroupées dans chaque bloc.

Ces listes de connaissances empruntent partiellement à celles des « ressources » proposées dans les référentiels d'activités, celles signalées supra.

L'ensemble de ces listes, où des connaissances plurivalentes apparaissent plusieurs fois (cf : Nota Bene in ANNEXE 3), donne à voir le **capital encyclopédique nécessaire à un engagement professionnel maîtrisé sur l'ensemble des tâches propres au métier.**

Ce bagage notionnel - qui apporte à la réflexivité du professionnel, à sa capacité d'analyse, d'adaptation et de transposition - appelle à être le plus largement sondé, évalué.

Les simulations professionnelles, les études de cas, les diagnostics proposés aux candidats au gré des typologies d'épreuves imposées dans les référentiels, offrent ce

potentiel d'évaluation que les grilles d'évaluation ne traduisent parfois que partiellement ou implicitement (ANNEXE 5)

Les épreuves sont ainsi généralement formatées pour répondre à ce souci d'évaluer ces savoirs porteurs de polyvalence et de transférabilité.

Un questionnaire professionnel ou un entretien professionnel peuvent ainsi compléter une épreuve de pratique professionnelle.

Il est parfois souhaitable de s'appuyer sur des évaluations complémentaires, hors CCF, pour, au gré de questionnaires professionnels (QCM par exemple) ou dans le temps d'entretiens professionnels, évaluer l'étendue de ces connaissances, mettre à jour avec les stagiaires, les apprentis, le lien qu'elles entretiennent avec l'action professionnelle, la prise de décision, la tenue du poste de travail. Elles sont également déterminantes en matière de mise en application de consignes réglementaires, de protocoles liées à la santé et la sécurité ou à la déontologie professionnelle.

Le Contrôle en cours de Formation n'exclut donc en rien les évaluations, co-évaluations continues. Ces dernières restent évidemment nécessaires pour éclairer et sécuriser les parcours. Elles servent évidemment d'appui à la programmation du calendrier des épreuves de CCF.

Règlement d'examen et définition des épreuves

Ils sont porteurs des informations les plus structurantes quant à l'organisation du CCF. Ils n'offrent en effet que peu de liberté aux formateurs-concepteurs qui n'ont d'autre choix que de créer dans ce cadre exigeant et sécurisant. A eux alors d'apporter au niveau narratif et discursif, dans le cas par exemple de la création de cas professionnels, dans l'immersion composée pour l'évaluation, l'épaisseur, la clarté (cohérence et qualité des consignes) et les moyens

nécessaires à l'évaluation des compétences engagées.

Les activités sont prescrites pour chacune des épreuves et sous-épreuves.

Il est invariablement précisé dans les référentiels **un niveau d'exigence équivalent à celui des épreuves ponctuelles.**

Plus d'ailleurs qu'une égalité de ce niveau d'exigence, ce sont souvent des contenus et des modalités d'épreuves quasi équivalentes qui sont imposées.

Quelques typologies d'activités recensées au gré des lectures des référentiels :

- Entretien professionnel conduit par une « commission d'interrogation » portant sur **des travaux professionnels réalisés en centre de formation ou en entreprise**. La commission est alors composée par le ou les formateurs (formatrices) de la spécialité et le tuteur en entreprise ou le maître d'apprentissage. Cette épreuve est programmée comme les autres en fonction du rythme d'acquisition des apprentissages de chaque candidat et de la planification des périodes de formation en milieu professionnel.
- **Epreuves de pratiques et de réalisations professionnelles** complétées généralement par un entretien professionnel (réflexivité et recul du candidat sur sa pratique) et par un questionnaire portant sur les connaissances constitutives des compétences évaluées (par exemple EP1 et EP2 du CAP Pâtisseries).
- **Etudes de cas** réalisées à l'écrit associées éventuellement à une deuxième partie d'épreuve sous forme d'entretien professionnel ouvrant sur l'expérience acquise, dans le même périmètre de compétences évaluées, pendant la formation et/ou en entreprise (exemple EP1 du CAP Cuisine)
- **Activités d'évaluation créées et engagées** à partir d'un **contexte d'entreprise** diffusé dans la circulaire nationale d'organisation de l'examen. Le contexte d'entreprise est complété localement par des questions et/ou des problèmes à résoudre. Il

sert de support d'évaluation de l'ensemble des compétences du bloc de compétences évaluées (par exemple l'E6 du BTS MCO).

Une évaluation pluridisciplinaire est parfois programmée au sein d'une même épreuve. Elle réunit alors des enseignants/formateurs de différentes spécialités qui évaluent dans chacune de leurs spécialités à partir d'un même contenu d'activités. (ANNEXE 6.1 - BTS ELECTROTECHNIQUE).

Dans la même dynamique, les enseignants d'une même équipe pédagogique sont encouragés à co-construire des situations d'évaluation partant de contextes communs ou articulés entre-eux.

Grilles d'évaluation par épreuve ou sous-épreuve

Elles sont dans la plupart des cas éditées au niveau national (grilles nationales d'évaluation). Elles peuvent être accessibles directement (notamment sur le site EDUSCOL) ou diffusées régionalement par les corps d'inspection avec vademécum et commentaires.

On les trouve alors sur les pages pédagogiques académiques dédiées au niveau et à la spécialité du diplôme. **Archivage et pièces à communiquer aux jurys de session**

Les pièces relatives à l'évaluation : sujets, grilles, réalisations doivent être conservées pour être à leur demande mis à disposition du jury.

Exemple : ANNEXE 6.2 - BTS ELECTROTECHNIQUE – CCF

V- Publications, ressources et sujets proposés sur des sites nationaux ou sur des sites pédagogiques académiques

Les sites nationaux (liste non exhaustive)

- **France compétences :** Préconisations relatives à l'évaluation des compétences professionnelles (Octobre 2021).
- **Eduscol :** documents de références sur l'ensemble des diplômes Professionnels
- **Site National Sciences et Techniques Industrielles**
- **Cerpeg :** Centre national de ressources pour l'enseignement professionnel en économie et gestion
- Site National pour l'Hôtellerie Restauration **CRNHR**
- Site National pour l'Alimentation **CRNMA**
- Site national de travail en groupes et de partage de ressources **VIAEDUC** (adresse académique requise ou possibilité d'invitation ou accès depuis le site Canopé) Recherche par domaines, diplômes, thématique pédagogique
- **Mathématiques et sciences physiques** voie professionnelle
- **Prévention /Santé Environnement** voie Professionnelle
- **Histoire-Géographie**
- Lettres / **Site national / Programmes et ressources en français** voie professionnelle

Sites académiques

- Sur l'apprentissage : [Mission de contrôle pédagogique des formations par apprentissage](#)
- Sur le **CCF**
- Le portail académique ([Aix-Marseille](#)) vers tous les sites pédagogiques académiques, y compris les liens vers les sites nationaux.

Focus sur le contrôle en cours de formation dit « continué » (le cas dans certains référentiels en STI).

- Extrait de la ressource publiée par **France compétences** « Préconisations

relatives à l'évaluation des compétences professionnelles » (Octobre 2021).

« (...) Ainsi, ce n'est ni le parcours formatif, ni la progression des acquis de l'apprentissage du candidat qui sont évalués par une évaluation certificative, mais sa situation par rapport à la maîtrise des compétences visées par la certification. L'évaluation certificative implique, pour éviter ces confusions, un « pas de côté » par rapport à la formation. A ce titre, il convient d'avoir une attention particulière sur l'évaluation certificative en contrôle continu (1). Le contrôle continu présente de nombreux avantages par rapport à une évaluation finale unique en réduisant les effets perturbateurs de l'évaluation sur le candidat et en produisant souvent une plus grande diversité d'épreuves évaluatives et de modalités d'évaluation. A contrario, n'étant pas nécessairement liées à un événement particulier qui dissocie, pour le candidat, la formation de l'évaluation, étant souvent réalisées par le formateur, les évaluations certificatives en contrôle continu (2) n'apportent, par nature, pas les mêmes garanties et ne peuvent, en principe, être le mécanisme unique de validation des compétences y compris à l'échelle d'un bloc de compétences. Sans opposer ces deux approches, il convient de les articuler en vue d'optimiser le processus d'évaluation tout en s'assurant que le poids du contrôle continu, dans l'évaluation, ne revient pas à empêcher la liberté d'appréciation du jury de certification.

(1) Le contrôle continu certifiant peut selon les dispositifs porter différentes dénominations comme par exemple le contrôle en cours de formation (CCF) pour le ministère de l'éducation nationale. Les conditions certificatives du CCF sont définies réglementairement et donnent lieu à une proposition de note au jury.

(2) A l'exception du CCF dans l'Education Nationale où une situation certificative est organisée quand le candidat est prêt.

Focus sur les enseignements généraux

Les programmes et ressources nécessaires à la construction des parcours sont à chercher hors des périmètres des référentiels sur le site :

<https://eduscol.education.fr/94/j-enseigne-au-lycee-professionnel>

L'annexe n°7 liste pour l'ensemble des domaines généraux, tous les changements opérés dans les modalités de certification en CCF

- Annexe 7.1 : en CAP
- Annexe 7.2 : en Baccalauréat professionnel.

Il est important de noter que les épreuves et règlements d'examen des épreuves de l'enseignement général des **CAP et des baccalauréats professionnels** ont été entièrement redéfinis par de nouveaux textes réglementaires :

- [Arrêté du 30 août 2019](#) fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général
- [Arrêté du 17 juin 2020](#) fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général

Chacun de ces arrêtés décrit par le menu les nouvelles modalités de formation et d'évaluation, dont en CCF.

Pour tous les référentiels non renouvelés depuis la publication de ces arrêtés, il conviendra de relire le règlement d'examen à la lueur de ces textes.

Il faut également noter que des dispositions particulières sont explicitées pour les épreuves d'éducation physique et sportive en CCF, selon le profil des candidats.

De même, en **Brevet professionnel**, le texte de référence est [l'arrêté du 3 mars 2016](#).

Il faut noter la modification des programmes d'enseignement de **mathématiques**, de **sciences physiques et chimiques** des classes préparatoires au brevet

professionnel ([BO n°30 du 29 juillet 2021](#)).

A noter la modification de la définition des épreuves et des règlements d'examen des unités d'enseignement général de physique - chimie (applicable à partir de la session 2023) - [Arrêté du 5-10-2021 - JO du 16-10-2021](#)

Pour les **BTS**, il convient de se référer aux bulletins officiels fixant le contenu des programmes et des épreuves.

Deux exemples

- Objectifs, contenus de l'enseignement et référentiel des capacités du domaine de la culture générale et expression pour le BTS - [BO n° 47 du 21 décembre 2006](#)
- [Arrêté du 15 février 2018](#) portant définition du programme et de l'épreuve de « culture économique, juridique et managériale » communs à plusieurs spécialités de brevet de technicien supérieur

Ces ressources nécessaires à la construction des parcours consacrent, avec des modalités d'évaluation en miroir, la même démarche que celle décrite pour les matières professionnelles. Les compétences visées y sont plus transversales, plus polyvalentes, sans pour autant y perdre leur ancrage dans la réalité avec des composantes pragmatiques particulièrement affirmées. C'est le cas de l'ensemble de ces matières qui visent toutes un gain d'opérationnalité et d'autonomie forgé sur le développement des capacités d'analyse, de réflexivité, de lecture, de problématisation, d'évaluation, de comparaison, d'association et de communication.

La qualité et les moyens de la prise de décision et de la communication professionnelles en sont aussi les objectifs.

Les programmes de français et de langues étrangères se retrouvent ainsi sur les mêmes enjeux où une approche actionnelle et pragmatique conditionne les actions pédagogiques et l'évaluation. Et si les programmes et épreuves de BTS pour la culture

générale et l'expression convoquent des références plus culturelles empruntées aux arts et à la littérature, ils n'en gardent pas moins l'opérationnalité professionnelle comme un objectif très affirmé.

Les programmes et les modalités d'évaluation en mathématiques et sciences physiques (situations/problèmes motivantes et empruntées à la réalité) incarnent eux-aussi les mêmes objectifs où investigation, expérimentation, observation, curiosité, imagination, prise de distance, recherche, et capacité d'exploration visent l'acquisition de compétences durables et transférables, nécessaires à un exercice lucide et responsable des métiers mais également, et c'est très important, **à une poursuite d'études.** Eco-Droit, Eco-Gestion, Education Physique et Sportive, Histoire-Géographie, Prévention Santé Environnement, Arts appliqués et Cultures Artistiques œuvrent également toutes à la construction de ces compétences plurivalentes à forte transversalité.

VI- En conclusion

Etre habilité au CCF impose à chacun des formateurs de rester en veille sur les évolutions des référentiels de formation, et aux personnels de direction d'engager les équipes pédagogiques dans des dispositifs récurrents de formation continue (à l'image des ateliers proposés en 2021 – [ANNEXE 8](#)).

VII- Focus sur les demandes d'habilitation à la pratique du CCF

Hormis les habilitations de droit accordées aux établissements publics dans le cadre de la formation initiale sous statut scolaire et la formation continue, tous les CFA qu'ils soient publics ou privés doivent demander une habilitation pour pratiquer le CCF pour des formations préparées par apprentissage pour un groupe entier d'apprentis.

L'habilitation ne concerne pas l'établissement mais uniquement une formation préparant à un diplôme pour une équipe pédagogique donnée dans un établissement donné et pour une durée de 5 ans.

Cette habilitation doit être renouvelée dès l'instant où des modifications importantes ont lieu en interne (notamment au niveau de l'équipe pédagogique), ou encore lorsque le diplôme est rénové.

La demande est instruite par les inspecteurs disciplinaires et/ou de spécialité sur la base de l'analyse de plusieurs pièces justificatives :

- La composition et la qualification de l'équipe pédagogique, y compris les CV des enseignants dès lors qu'ils ne sont pas titulaires de l'Education nationale (Pièce 1)
- La copie du procès-verbal du conseil de perfectionnement ou de l'assemblée générale qui s'est prononcé sur la demande d'habilitation (Pièce 2)
- Le récapitulatif des épreuves et sous-épreuves en CCF ciblées compte tenu du règlement d'examen du diplôme (Pièce 3)
- L'organisation pédagogique de la formation en centre et en entreprise (Pièce 4)
- Et les situations d'évaluation type (autant de pièces que nécessaires). Un exemple de situation d'évaluation inédite / authentique sera proposé pour chaque unité ou sous unité de certification, accompagnée de son corrigé et de la grille d'évaluation par compétences. Les équipes pédagogiques s'appuieront sur les ressources et

consignes disponibles sur la page académique dédiée au CCF pour proposer des situations d'évaluation conformes au règlement d'examen, et aux consignes nationales voire académiques apportées par les inspecteurs disciplinaires.

Dans le cas d'épreuves de CCF sans sujet (exemple : évaluation orale sous forme de mise en situation professionnelle, chef d'œuvre, jeux de rôle, soutenance d'un dossier professionnel...), une annexe sera utilisée pour décrire la situation d'évaluation-type.

Habiler une formation à la pratique du CCF équivaut pour le Ministère certificateur à « déléguer » la certification diplôme au CFA. Certes, le Ministère certificateur a la responsabilité de contrôler la conformité de la mise en œuvre des situations d'évaluation, et peut dans les cas extrêmes être conduit à retirer cette habilitation, comme le rappelle les articles 4 et 5 de l'arrêté du 17 juin 2020

Article 4 : « Durant la période d'habilitation ou lors d'une première demande, la conformité de la mise en œuvre du contrôle en cours de formation par l'organisme de formation est vérifiée par les corps d'inspection pendant les périodes de formation en établissement pour les publics concernés.

En cas de difficultés dûment constatées, par l'inspecteur compétent ou par le chef d'établissement ou le directeur du centre de formation d'apprentis sur le déroulement de l'évaluation, le recteur d'académie peut prendre la décision d'exiger que le candidat subisse de nouvelles évaluations et, en cas d'impossibilité majeure, d'autoriser celui-ci à se présenter aux épreuves ponctuelles terminales correspondantes ».

Article 5 : « L'habilitation est accordée pour cinq ans. Elle concerne toutes les épreuves dont l'évaluation par contrôle en cours de formation figure dans l'arrêté de création de la spécialité du diplôme.

Toutefois, le recteur d'académie

peut retirer l'habilitation délivrée pour des raisons dûment motivées, et notamment au regard de défaillances signalées par les jurys de délibération des diplômes concernés ou les corps d'inspection.

La décision de retrait a pour effet de suspendre l'évaluation sous la forme du contrôle en cours de formation et de lui substituer l'examen sous la forme d'épreuves ponctuelles pour tous les candidats ».

Cette « délégation » entraîne de fait une responsabilité du Ministère certificateur de s'assurer que le CFA apporte suffisamment d'éléments de preuve de sa capacité à garantir le respect des conditions d'évaluation telles que définies dans les règlements d'examen. Ce qui explique l'importance de chacune des pièces demandées.

La procédure de demande d'habilitation

A noter à partir de juillet 2021 : Une plateforme de dématérialisation des demandes d'habilitation ("Démarches simplifiées") devient désormais l'unique support de traitement des demandes. A titre exceptionnel, et compte tenu de l'impact de la crise sanitaire sur les CFA, il est proposé d'étendre la campagne de traitement des demandes jusqu'à fin septembre uniquement pour les cas de renouvellement des habilitations à partir de la session 2022. Un lien spécifique sera transmis directement aux CFA concernés. Toutes les nouvelles demandes pour la session 2022 et les renouvellements et nouvelles demandes à partir de la session 2023 seront traitées lors de la prochaine campagne programmée à partir du 2ème trimestre 2022. Le lien sera ouvert et disponible sur cette page début 2022.

En parallèle, et pour accompagner la formation continue des enseignants et formateurs en CFA, un plan de formation à la pratique

du CCF comprenant des ateliers pratique de rédaction de situation d'évaluation en CCF épaulés par des pairs - experts sera proposé en 2021-2022, dans la continuité des 12 ateliers déjà mis en place début 2020. Ce dispositif sera également ouvert aux CFA privés sur financement propre.

Une page internet rassemble toutes les ressources nécessaires et la procédure complète. Sur cette page également, une veille est à consulter très régulièrement (Voir en particulier la [colonne de droite](#)).

Important : pour faciliter les échanges entre les formateurs en CFA et les inspecteurs, les responsables pédagogiques des CFA transmettront avant fin septembre de chaque année, aux inspecteurs de spécialité et disciplinaires correspondant aux formations qu'ils proposent (visant des diplômes de l'Education nationale), les adresses électroniques des formateurs, Ils pourront s'aider du fichier au format excel suivant - [MCP - Cardex Inspecteurs académie Aix-Marseille 2021-2022](#)

ANNEXE 1

Extrait du Référentiel d'Activités – BAC PRO Métiers du Commerce et de la Vente – Activité 2 : suivi des ventes

Conditions d'exercice :		
Le titulaire du diplôme participe aux opérations connexes et postérieures à la vente, suivant les procédures spécifiques à l'entreprise, ainsi qu'au suivi du règlement du client. Il remonte des informations relatives à la satisfaction client en direction de sa hiérarchie et des différents services à des fins d'exploitation et d'analyse. Il contribue au traitement des litiges et rend compte en interne des anomalies constatées.		
Tâches	Contexte professionnel	
	Ressources	Relations
<ul style="list-style-type: none"> • Suivi de la livraison et/ou de l'installation du produit • Suivi du règlement du client • Mise en place du ou des service(s) associé(s) • Traitement des retours et des réclamations • Collecte/remontée d'informations relatives à la satisfaction-client • Mesure et analyse de la satisfaction client • Transmission des informations sur la satisfaction-client • Proposition d'amélioration de la satisfaction-client 	<ul style="list-style-type: none"> - Contrats de vente, factures, - État des stocks, - Liste des opérations de transport en cours, - Planning des livraisons, - Procédures et/ou documents relatifs à la livraison, l'installation, l'assistance du client, la mise en place du ou des service(s) associé(s), - Garanties et conditions de maintenance, - SIC (bases de données clients, fiche client, rapports de visite,...), - Extraits de tableaux de bord, - Dossiers des litiges - Etc. 	<p><u>Relations internes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Hiérarchiques : responsable des ventes, responsable du magasin, chef de rayon, etc. - Fonctionnelles : équipe de vente, services fabrication, livraison-maintenance, SAV, commercial, comptabilité, facturation, contentieux, etc. <p><u>Relations externes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Fournisseurs, - Clients, - Prescripteurs, - Installateurs, - Sous-traitants, - Transporteurs, livreurs, - Organismes de crédit, - Etc.
Résultats attendus		
<ul style="list-style-type: none"> • Le produit est livré et/ou installé dans les délais et conditions prévus, • Le règlement du client est effectif et conforme aux termes du contrat, • Le(s) service(s) associé(s) est (sont) fourni(s) aux conditions prévues, • Les retours et les réclamations sont identifiés et traités, • Les informations sur la satisfaction-client sont remontées et transmises, • La satisfaction-client est mesurée et analysée, • Des propositions pertinentes d'amélioration de la satisfaction-client sont effectuées, 		

ANNEXE 2 Annexe I b - Référentiel de certification – BAC PRO Métiers du commerce et de la vente - Groupe de compétences 2 : suivre les ventes

<p>Contexte professionnel : au sein d'une unité commerciale, en visite de clientèle ou encore à distance, le titulaire du baccalauréat professionnel « Métiers du commerce et de la vente » réalise, dans un cadre omnical, les opérations de services liées à la vente, dans le respect des procédures de son entreprise et en conformité avec le cadre juridique et réglementaire de la vente. Dans ce contexte, ce dernier dispose : de la commande du client, du descriptif des produits et des services associés accompagnés le cas échéant des argumentaires correspondants, d'éléments de la base de données des clients, des produits et des prestataires associés, d'outils d'information et de communication variés, de consignes, de procédures, de guides internes, d'objectifs fixés, de contraintes de temps.</p>			
Compétences détaillées	Comportements pro	Savoirs associés	Résultats attendus
<p>Assurer le suivi de la commande du produit et/ou du service</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivre l'évolution de la commande et éventuellement du règlement - Informer le client des délais et des modalités de mise à disposition 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire preuve d'esprit d'initiative et d'autonomie 	<ul style="list-style-type: none"> - La communication professionnelle - Les documents commerciaux 	<p>Le client est correctement informé</p>
<p>Mettre en œuvre le ou les services associés</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sélectionner le cas échéant le prestataire le plus adapté - Collecter et transmettre les informations au service de l'entreprise ou aux prestataires concernés - Suivre l'exécution du ou des service(s) associé(s) et en rendre compte - Effectuer le cas échéant les relances 	<ul style="list-style-type: none"> - Être réactif - Procéder avec organisation, logique et méthode - Manifester un esprit d'équipe - Pratiquer l'écoute active et faire preuve d'empathie 	<ul style="list-style-type: none"> - Les documents relatifs aux modalités de financement - Les modalités et procédures de livraison - La mesure de l'activité des vendeurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Le produit et/ou le service est mis à disposition du client dans le respect des délais prévus - Le prestataire le plus adapté est choisi - Les documents liés au(x) service(s) associé(s) sont renseignés de manière adéquate - Le (ou les) service(s) sont exécutés dans le respect des procédures et suivant les attentes du client - Les relances nécessaires sont réalisées à bon escient
<p>Traiter les retours et les réclamations du client</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier le(s) problème(s) rencontré(s) par le client - Proposer une solution adaptée en tenant compte des procédures de l'entreprise et de la réglementation 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire face à des situations conflictuelles ou stressantes avec calme et courtoisie - Faire preuve de réactivité - Agir dans les limites de ses prérogatives 	<ul style="list-style-type: none"> - La gestion des conflits - La gestion du stress - La protection du consommateur - Les contentieux 	<ul style="list-style-type: none"> - Un climat de confiance avec le client est préservé - Le problème(s) rencontré(s) par le client est (sont) clairement identifié(s) - Les solutions apportées sont pertinentes et conformes aux procédures de l'entreprise et à la réglementation
<p>S'assurer de la satisfaction du client</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collecter les informations de satisfaction auprès des clients - Mesurer et analyser la satisfaction du client - Transmettre les informations sur la satisfaction du client - Exploiter les informations recueillies à des fins d'amélioration - Proposer des éléments de nature à améliorer la satisfaction client 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire preuve de loyauté vis-à-vis de l'entreprise - Être force de proposition au sein de l'entreprise - Faire preuve de rigueur 	<ul style="list-style-type: none"> - Les outils de mesure et d'analyse de la satisfaction client - Le système d'information commercial de l'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> - Les données recueillies et transmises sont utiles, fiables et exploitées à des fins d'amélioration de la satisfaction client et d'atteinte des objectifs de l'entreprise - Des propositions d'amélioration pertinentes sont formulées et transmises suivant les consignes et procédures données
<p>Critères d'évaluation : Efficacité du suivi de la commande, Qualité de la mise en œuvre du ou des services associés ,Pertinence du questionnement pour identifier le(s) problème(s) rencontré(s) par le client, Qualité de la solution proposée, Qualité de l'information collectée, saisie et transmise sur la satisfaction client, Pertinence des propositions d'amélioration de la satisfaction client , Adaptation de la communication verbale et non verbale au contexte du suivi des ventes.</p>			

ANNEXE 3

Extrait du Référentiel de Certification – BAC PRO Métiers du Commerce et de la Vente – Activité 2 : suivi des ventes

Savoirs associés	Limites des savoirs	Savoirs associés	Limites des savoirs
Assurer le suivi de la commande du produit et/ou du service La communication professionnelle Les documents commerciaux	<ul style="list-style-type: none"> - La lettre commerciale, la note, le compte rendu, le rapport de visite - Les messages numériques - La communication en face à face, au téléphone (émission et réception d'appel), à distance, en équipe, en groupe - Le contrat de vente : formation, exécution, obligations des parties, fin de contrat - Les documents commerciaux : facture, bon de commande, bon de livraison - Les outils numériques liés au suivi de la commande 	Mettre en œuvre le ou les services associés Les documents relatifs aux modalités de financement Les modalités et procédures de livraison La mesure de l'activité des vendeurs	<ul style="list-style-type: none"> - Les différents modes de financement (comptant / Crédit) - Les modalités d'obtention du crédit et de sa mise en œuvre - Les outils numériques liés au financement de l'achat - Le suivi des commandes (planning, passation, relance) - La réception des livraisons : conformité, état, réserves... - Les outils numériques liés au suivi de la livraison - L'état des ventes, leur répartition, leur évolution, leur prévision - Les ratios d'activité
Savoirs associés Traiter les retours et les réclamations du client La gestion des conflits La gestion du stress La protection du consommateur	Limites des savoirs <ul style="list-style-type: none"> - Les différentes situations de conflit - Les principales techniques de prévention et de résolution des conflits - L'écoute active, le questionnement adapté, la reformulation - Les différentes formes de stress (+/-) - Les causes et les manifestations du stress - Les techniques de gestion du stress - Les obligations d'information et de conseil - Le droit à la rétractation - Les voies de recours - Le rôle des associations de consommateurs - Les différents contentieux 	Savoirs associés S'assurer de la satisfaction du client Les outils de mesure et d'analyse de la satisfaction du client Le système commercial d'information de l'entreprise	Limites des savoirs <ul style="list-style-type: none"> - Les méthodes de mesure et d'analyse de la satisfaction - Les outils numériques liés à la mesure de la satisfaction client - Le système commercial d'information : principe et intérêt - Les sources d'information commerciale : internes et externes - Le choix des informations utiles et leur traitement dans le cadre du suivi de la vente - L'éthique professionnelle : la confidentialité des données, la préservation des intérêts de l'entreprise, la protection du consommateur

NB : Certains des savoirs et des limites de savoirs évoqués dans le document ci-après ainsi que dans le référentiel de certification figurent en italique. Cette mise en forme a pour objectif d'identifier les savoirs mobilisés dans le cadre d'un groupe de compétences mais abordés au préalable dans le cadre d'un autre groupe de compétences.

ANNEXE 4

Extrait du référentiel de Certification Annexe 1 B CAP CUISINE

RÉFÉRENTIEL DE CERTIFICATION Pôle n°1 : « Organisation de la production de cuisine »	Compétence 2 : collecter l'ensemble des informations et organiser sa production culinaire dans le respect des consignes et du temps imparti.		Savoirs associés	<i>Culture professionnelle : cuisine, gestion, sciences appliquées</i>
	Travail demandé	Indicateurs de performance	Thème 5 - Le client	
	Collecter les informations nécessaires à sa production	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Pertinence des informations collectées (fiche technique, nombre de couverts, plats du jour, etc.)</i> 	5.1 Les habitudes alimentaires 5.2 Les allergies et les régimes	
	Dresser une liste prévisionnelle des produits nécessaires à sa production	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Conformité des produits sélectionnés (type, variété, quantités, etc.)</i> 	Thème 6 - L'approche économique	
	Identifier et sélectionner les matériels nécessaires à sa production	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Pertinence des matériels sélectionnés</i> 	6.1 La notion de prix d'achat 6.2 La notion de coût de revient (rendement des produits)	
Planifier son travail	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Choix pertinent des techniques de fabrication</i> • <i>Cohérence de l'ordonnancement des tâches</i> • <i>Identification des points critiques</i> 	Thème 7 - Les locaux		
		7.1 Les zones de production et de stockage 7.2 Le principe de la marche en avant		
		Thème 8 - Les équipements et les matériels liés à la production et au stockage		
		8.1 Les équipements 8.2 Les matériels et les ustensiles		
		Thème 9 - La prévention des risques liés à l'activité de cuisine		
		9.1 Les points de vigilance et les mesures préventives 9.2 L'utilisation de matériels : consignes d'utilisation 9.3 Les mesures réglementaires relatives aux personnels manipulant des denrées (le protocole du lavage des mains, l'hygiène corporelle, etc.) 9.4 Les principaux micro-organismes et leurs modes de multiplication 9.5 Les risques de bio-contaminations		
		Thème 10 - Les modes d'organisation d'une prestation de cuisine		
		10.1 L'incidence de l'utilisation des gammes de produits dans son organisation 10.2 Les productions directe et différée 10.3 Les couples temps/températures		
		Thème 11 - Les supports et les documents de production		
		11.1 La fiche technique : matières d'œuvre (grammages et volumes), progression, etc. 11.2 Le tableau simplifié d'ordonnancement des tâches		



ANNEXE 5

Grille d'évaluation Métiers du Commerce et de la vente / E32 CCF

Baccalauréat professionnel Métiers du commerce et de la vente / E32 CCF

Compétences	Critères et indicateurs d'évaluation	PROFIL			
		1	2	3	4
ASSURER LE SUIVI DE LA COMMANDE DU PRODUIT ET/OU DU SERVICE	Efficacité du suivi de la commande (suivi de l'évolution de la commande et éventuellement du règlement, conformité des informations sur les délais et les modalités de mise à disposition)				
METTRE EN ŒUVRE LE OU LES SERVICES ASSOCIÉS	Qualité de la mise en œuvre du ou des services associés (sélection adaptée des prestataires, respect des procédures, suivi de l'exécution du ou des services associés, efficacité des relances éventuelles)				
TRAITER LES RETOURS ET LES RÉCLAMATIONS DES CLIENTS	Pertinence du questionnement pour identifier le(s) problème(s) rencontrés par le client (Clarté dans le questionnement et la reformulation) Qualité de la solution proposée (Pertinence et réactivité de la solution proposée avec les procédures de l'entreprise et la réglementation)				
S' ASSURER DE LA SATISFACTION DU CLIENT	Qualité de l'information collectée, saisie et transmise sur la satisfaction client (Fiabilité, récence et utilité de l'information collectée, exploitée et diffusée) Pertinence des propositions d'amélioration de la satisfaction client (Pertinence et efficacité des actions d'amélioration)				
COMMUNICATION	Adaptation de la communication verbale et non verbale au contexte du suivi des ventes (Adéquation pertinente des réponses et du paralangage au contexte du suivi des ventes)				

1 : Novice 2 : Débrouillé 3 : Averti 4 : Expert (les croix doivent être positionnées au milieu des colonnes)

Appréciation motivée obligatoire au verso

ANNEXE 6.1

Epreuve E51 – BTS ELECTROTECHNIQUE

Unité U51 : analyse, diagnostic, maintenance (Coefficient 3)

1. Objectif de l'épreuve

Cette épreuve permet de valider tout ou partie des compétences en relation avec le pôle d'activité « analyse, diagnostic, maintenance » :

- **C2** : extraire les informations nécessaires à la réalisation des tâches ;
- **C13** : mesurer les grandeurs caractéristiques d'un ouvrage, d'une installation, d'un équipement électrique ;
- **C17** : réaliser un diagnostic de performance y compris énergétique, de sécurité, d'un ouvrage, d'une installation, d'un équipement électrique ;
- **C18** : réaliser des opérations de maintenance sur un ouvrage, une installation, un équipement électrique.

Ces compétences professionnelles mobilisent également des connaissances, capacités et compétences de la démarche scientifique développées en physique –chimie qui sont évaluées lors de cette épreuve.

Les indicateurs d'évaluation sont sélectionnés parmi les "critères d'observation de la compétence " des tableaux décrivant les compétences.

L'évaluation de cette unité est assurée par les enseignants des disciplines physique-chimie et sciences et techniques industrielles.

ANNEXE 6.2 Epreuve E51 – BTS ELECTROTECHNIQUE / Grille nationale d'évaluation CCF

BTS Électrotechnique		U51 : analyse, diagnostic, maintenance				05/20	05/20	05/20	05/20				
Version 1 - février 2020	Evaluation par CCF - session	2022											
identité du candidat n° candidat		Prénom 1		Nom 1		N1	N2	N3	N4				
		A2022 0000 0000											
Coefficient : 3		Compétence non acquise	Compétence en cours d'acquisition non stabilisée	Compétence partiellement acquise	Compétence totalement acquise et transférable	0	40%	75%	100%				
		Positionner le niveau de maîtrise de la compétence											
25%	C2 : extraire les informations nécessaires à la réalisation des tâches									25%	25%	25%	À COMPLETER
05/20 La demande client/utilisateur est analysée Les informations nécessaires à l'analyse et aux mesures sont extraites des documents Les informations relatives aux prescriptions techniques et aux réglementations sont recueillies Les conditions de la maintenance sont prises en compte Les règles professionnelles sont identifiées Les habilitations et les certifications sont vérifiées Les informations écrites et orales nécessaires sont collectées et hiérarchisées Les informations écrites et orales collectées sont pertinentes pour l'activité		Positionner le niveau de maîtrise de la compétence											
25%	C13 : mesurer les grandeurs caractéristiques d'un ouvrage, d'une installation, d'un équipement électrique									25%	25%	25%	
05/20 La procédure définie est appliquée L'installation et l'environnement de travail sont pris en compte Le niveau d'habilitation nécessaire avant l'intervention est déterminé		Positionner le niveau de maîtrise de la compétence											

ANNEXE n°7.1

Annexe dédiée aux changements opérés dans les épreuves relevant des domaines généraux en CAP

- Arrêté du 30 août 2019 fixant les unités générales du certificat d'aptitude professionnelle et définissant les modalités d'évaluation des épreuves d'enseignement général
- Note de service du 19 mai 2020 relative aux supports d'évaluation et de notation des unités générales
- Note de service du 17 juillet 2020 relative à l'évaluation de l'EPS au CAP
- Français : ajout d'une épreuve orale de 10 min
- Maths physique chimie : durée modifiée, l'épreuve passe à 1h30
- PSE : n'est plus une partie d'une unité pro mais devient une UG à pas de dispense prévue
- LV obligatoire : création d'une partie écrite d'1 heure et épreuve orale modifiée de 6 min, Arts appliquées : n'est plus en CCF
- Création d'une épreuve de mobilité (pour les seuls candidats scolaires d'un établissement public ou privé sous contrat, d'un CFA habilité et stagiaires de la formation continue GRETA) → mise en œuvre pour quelques spécialités à la session 2023

I - Français et histoire-géographie-enseignement moral et civique (coef. 3 inchangé)	
Avant	Après
Barème : 20 points x 3 avec application du coefficient 10 pts x 3 pour la partie français 10 pts x 3 pour la partie histoire-géographie-EMC	Barème : 60 points (avec application du coefficient) 40 pts pour la partie français : écrit (20 pts) et oral (20 pts) 20 pts pour la partie Hist-Géo-EMC
CCF	
Français	
Nature : épreuve écrite Durée : environ 2h00 Modalité évaluation : 2 situations sur le cycle - Ecriture « longue » - compétences de lecture, étude de langue, écriture de 15 à 20 lignes.	Nature : épreuve écrite et orale Durée : 2h10 (dont 10 min. oral) Modalité évaluation : 2 situations - partie écrite : 3 étapes d'écriture de 40 min (à partir d'une consigne, sur un processus d'écriture et d'éléments de compréhension du corpus). - partie orale : en lien avec la perspective d'étude « Dire, écrire, lire le métier ». 10 minutes
Histoire-géographie et enseignement moral et civique	
Nature : épreuve orale Durée : environ 15 minutes Modalité évaluation : 2 situations sur le cycle - présentation orale d'un dossier comprenant 3 ou 4 documents Hou G accompagnés d'une brève analyse, questionnement à dimension civique. - présentation orale d'un dossier comprenant 3 ou 4 documents accompagnés d'une brève analyse (hist.-EMC ou géographie)	Nature : épreuve orale sans préparation Durée : 15 minutes au max. Modalité évaluation : une situation d'évaluation en 2 parties - Présentation et analyse d'un document d'histoire ou de géographie. Présentation d'un document et argumentation autour du programme d'EMC

II - Mathématiques et physique-chimie (coef. 2 inchangé)		
	Avant	Après
	Barème: 40 points (avec application du coefficient) 20 pts mathématiques 20 pts physique-chimie	Barème: 20 points 12 pts mathématiques 8 pts physique-chimie (avant application du coefficient)
CCF	Nature : épreuve écrite, pratique et orale Durée : environ 2h00 Modalité évaluation : 2 situations fractionnées chacune en 2 - Maths: 1 évaluation de 30 min en fin de première année et 1 évaluation de 30 min en fin de deuxième année, activité expérimentale, report écrit sur fiche des résultats obtenus et commentaires - Physique-chimie : 1 évaluation de 30 min en fin de	Nature : épreuve écrite, pratique et orale Durée : 1h30 Modalité évaluation : 2 situations en fin de formation - Maths : 45 min., exercices et usage d'outils numériques pour expérimenter. - Physique-chimie : 45 min., sujet expérimental, report sur fiche des résultats obtenus et commentaires
	Instruction complémentaire pour l'ensemble des types d'épreuves Calculatrice et formulaire Remarques pour la correction et la notation	Instruction complémentaire pour l'ensemble des types d'épreuves Calculatrice et formulaire Remarques pour la correction et la notation

III - Education physique et sportive (EPS) (coef. 1 inchangé)		
	Avant	Après
	Barème: 20 points	Barème: 20 points
CCF	Nature : épreuve pratique d'EPS Durée : non précisée Modalité évaluation: 2 épreuves inscrites dans une liste nationale ou académique - 1 épreuve au moins issue de la liste nationale - 2ème épreuve peut être issue de la liste académique	Nature : épreuve pratique d'EPS Durée : non précisée Modalité évaluation: 2 épreuves relevant de 2 champs d'apprentissage (en référence au programme) - situation d'évaluation 1: en fin de séquence (12 pts) - situation d'évaluation 2: au fil de la séquence
	Dispositions particulières du contrôle adapté ou aménagé (handicap, inaptitude, sport de haut niveau)	Dispositions particulières pour handicap, sportifs de haut niveau dans le corps de l'arrêté

IV - Prévention Santé Environnement (coef. 1 inchangé)		
	Avant	Après
CCF	Barème : 20 points Nature : écrite + pratique Modalité évaluation : 2 parties 1ère partie 45 min (10 pts) : Questions sur les modules 1, 2 et 3. 2ème partie 45 min (10 pts) : - Questions sur le module 4 (8 pts) - Evaluation pratique prenant en compte les résultats obtenus lors de la formation de base au secourisme ou du recyclage SST (2 pts)	Barème : 20 points Nature : écrite, pratique et orale Modalité évaluation : 2 situations Situation d'évaluation 1 , pratique et orale (5 pts) : Prise en compte des résultats de l'évaluation du SST Modalités particulières pour les candidats en situation de handicap Situation d'évaluation 2 , écrite - 50 min (15 pts) Questions, à partir d'une situation, visant l'analyse de la situation et la mobilisation des connaissances

V - Langue vivante étrangère obligatoire, coefficient 1 inchangé VI - langue vivante facultative, coefficient 1 inchangé		
	Avant	Après
	Barème : 20 points	Barème : 20 points
CCF (obligatoire)	Nature : épreuve écrite et orale Durée : 40 min. maxi Modalité évaluation: 2 situations 2 SE parmi 3 choisies par l'évaluateur: - Compréhension de l'écrit/expression écrite - Compréhension de l'oral - Compréhension de l'écrit/expression orale 2 compétences évaluées sur 3 de niveau A2 du CECRL	Nature : épreuve écrite et orale Durée : 1h + 6 min. Modalité évaluation: 2 situations - évaluation écrite commune (compréhension de l'oral, de l'écrit et expression écrite) - évaluation orale individuelle (expression orale en continu et en interaction) 5 compétences de niveau A2 du CECRL
Ponctuel (épreuve facultative)	Nature : épreuve orale Durée : 20 min. (+ 20 min. préparation) Modalité évaluation : entretien Entretien se rapportant à un doc étudié en formation ou lié à l'activité ou à l'expérience du candidat	Nature : épreuve orale Durée : 12 min. maxi Modalité évaluation : 3 parties - 1ère partie : expression orale en continu - 2ème partie : expression orale en interaction - 3ème partie : compréhension écrite

VII - Arts appliqués et cultures artistiques (coef. 1 inchangé)		
	Avant	Après
	Barème: 20 points	Barème: 20 points
Ponctuel	Nature : épreuve écrite et graphique Durée : 1h30 Barème : 20 pts Modalité évaluation: 2 phases - 1ère phase : composition sur des documents visuels assortis de consignes précises (QRC et analyse écrite et graphique) - 2ème phase : réalisation bidimensionnelle simple	Nature : épreuve écrite et graphique Durée : 1h30 Barème : 20 pts Modalité évaluation: 2 phases - 1ère phase : composition sur documents visuels tenant compte du secteur professionnel (production ou service) - QRC (questions, réponses, constats) - 2ème phase : réflexion personnelle par graphisme en design

ANNEXE n°7.2

Annexe dédiée aux changements opérés dans les épreuves relevant des domaines généraux en Baccalauréat professionnel

Les unités d'enseignement général au Baccalauréat professionnel

- Arrêté du 17 juin 2020 fixant les unités générales du baccalauréat professionnel et définissant les modalités d'évaluation des épreuves ou sous-épreuves d'enseignement général

		I - Sous-épreuve de Français (U51) Coefficient 2,5 inchangé	
		Avant	Après
Ponctuel	<p>Nature : épreuve écrite</p> <p>Durée : 2h30</p> <p>Barème : 20 pts pour l'épreuve (10 pts pour chaque partie)</p> <p>Modalité évaluation: 2 parties</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compétences de lectures (QRC) - Compétences d'écriture (quarantaine de lignes) 	<p>Nature: épreuve écrite</p> <p>Durée: 3h</p> <p>Barème: 20 pts (10 pts + 10 pts)</p> <p>Modalité évaluation: épreuve en 2 parties</p> <ul style="list-style-type: none"> - compétence de lecture à travers des QRC (10 pts) - compétence d'écriture (10 pts): au moins une quarantaine de lignes 	
		II - Sous-épreuve d'Histoire-géographie et enseignement moral et civique (U52) Coefficient 2,5 inchangé	
		Avant	Après
Ponctuel	<p>Nature : épreuve écrite</p> <p>Durée : 2h00</p> <p>Barème : 20 pts dont 9, 4 et 7 pts pour 1ère, 2ème et 3ème partie)</p> <p>Modalité évaluation: 3 parties</p> <ul style="list-style-type: none"> - un sujet sur les 2 sujets au choix parmi les sujets d'études (en hist ou en géo) - 1 question sur le programme d'EMC - analyse de document portant sur les situations d'un des sujets d'étude (discipline non choisie en première partie) 	<p>Nature : épreuve écrite</p> <p>Durée : 2h30</p> <p>Barème : 20 pts (addition des 3 parties : 6+8+6 pts)</p> <p>Modalité évaluation: 3 parties</p> <ul style="list-style-type: none"> - QRC en histoire ou en géographie (6 pts) - analyse de documents sur une situation historique ou géographie (8 pts) - analyse d'une situation concrète à partir d'un dossier en EMC: enjeu, position personnelle argumentée (6 pts) 	

III - Sous-épreuve de Mathématiques Coef 1 (maths : spécialités tertiaires) inchangé coef 1,5 ou 2 (maths et physique-chimie : spécialités définies par listes) inchangés		
	Avant	Après
CCF	<p>Nature: épreuve écrite et pratique et orale</p> <p>Durée: environ 1h30 (45 min. pour chaque séquence)</p> <p>Barème: 20 pts (10 pts pour chaque séquence)</p> <p>Modalité évaluation : 2 séquences chaque séquence comporte une ou deux ex., un ex. nécessitant l'utilisation de TIC en présence de l'examineur</p>	<p>Nature: épreuve écrite et pratique et orale</p> <p>Durée: environ 1h30 (45 min. pour chaque situation d'évaluation)</p> <p>Barème: 20 pts (10 pts pour chaque situation d'évaluation) Modalité évaluation: 2 situations d'évaluations (SE) chaque SE comporte 1 ou 2 ex. avec des questions de difficulté progressive, 1 ex. nécessitant l'utilisation de TIC en présence de l'examineur</p>
IV - Sous épreuve de Physique-chimie coef 1,5 ou 2 (spécialités définies par listes) inchangés		
	Avant	Après
CCF	<p>Nature: épreuve écrite et pratique</p> <p>Durée: environ 1h30 (45 min. pour chaque séquence)</p> <p>Barèmes: 20 pts (10 pts pour chaque séquence)</p> <p>Modalité évaluation : 2 séquences chaque séquence comporte une ou deux activités expérimentales, puis report sur fiche des résultats obtenus et interprétation</p>	<p>Nature: écrite et pratique</p> <p>Durée: 1h maximum pour chaque situation d'évaluation</p> <p>Barème: 20 pts (10 pts pour chaque SE)</p> <p>Modalité évaluation: 2 SE 2 situations d'évaluation qui s'appuient chacune sur une ou 2 activités expérimentales composées d'une ou plusieurs expériences dont certaines peuvent être assistées par ordinateur.</p>
V - Epreuve de Langue(s) vivante(s) étrangère(s) obligatoire(s) (LVA et LVB) Coefficient 2 inchangé		
	Avant	Après
CCF	<p>Nature: épreuve orale</p> <p>Durée: 15 min. maxi sans préparation</p> <p>Barème: coef 2, sauf spécialités de la restauration (coef 3)</p> <p>Nb de compétences: 3 (B1+ et B1)</p> <p>Modalité évaluation : situation d'évaluation unique - expression orale en continu (5 min., 10 pts) - interaction orale (5 min., 10 pts) - compréhension de l'écrit (5 min., 10 pts)</p>	<p>Nature: épreuve écrite et orale</p> <p>Durée: au maximum 1h + 10 min. sans préparation</p> <p>Barèmes: 20 pts (5x4 pts: 12+8 pts)</p> <p>Nb de compétences: 5 (B1+ et A2+)</p> <p>Modalité évaluation: 2 situations d'évaluation - situation A: évaluation écrite commune sur table (1h) sur 3 compétences (compréhension de l'oral, de l'écrit et expression écrite) - situation B: interrogation orale individuelle (10 min) sur 2 compétences (expression orale en continu, expression orale en interaction)</p>

VI - Sous-épreuve d'Economie- gestion (liée à l'EP) coefficient 1 inchangé		
	Avant	Après
Ponctuel	Nature: épreuve écrite Barème: coef 1 Modalité évaluation: un sujet à 2 parties - QRC à partir d'un dossier documentaire - composition sur une question d'économie et de gestion au choix parmi 3 propositions en lien avec la spécialité de bac pro présentée	Nature: épreuve écrite Barème: 20 pts Modalité évaluation: un sujet à 2 parties indépendantes - QRC sur une situation contextualisée - composition sur une question d'économie-gestion au choix parmi 2 propositions : réponse argumentée à une problématique donnée en lien avec la spécialité du bac pro présentée
VII- Sous-épreuve d'Economie- droit (liée à l'EP) Coefficient 1 inchangé		
	Avant	Après
Ponctuel	Barème: coef 1 Modalité évaluation: un sujet QRC et exploitation du dossier documentaire et réflexion en lien avec la spécialité présentée	barème: 20 pts Modalité évaluation: un sujet à 2 parties sur une thématique donnée - QRC: exploitation du dossier documentaire - Composition : réponse argumentée à une problématique donnée en lien avec la spécialité présentée

VIII – sous-épreuve de Prévention Santé Environnement (liée à l'EP) coef. 1 inchangé		
	Avant	Après
Ponctuel	Barème : 20 points Modalité évaluation : 2 parties Première partie (10 pts) : Questions sur des situations de la vie quotidienne et sur au moins sur deux modules de 1 à 7. Deuxième partie (10 pts) : - Démarche d'approche par le risque module 8 (4 pts) - Démarche d'analyse par le travail avec un dossier ressource - modules de 9 à 12 (6 pts)	Barème : 20 points Modalité évaluation : Questions sur les 3 thématiques A, B et C - Analyse d'une ou plusieurs situations (thématiques A et B : enjeu sanitaire ou environnemental) - Sur la base d'un dossier ressource, mise en œuvre d'une démarche d'analyse, mobilisation des connaissances scientifiques, techniques et réglementaires, explication et argumentation de mesures de prévention (thématique C)

IX - Epreuve d'Arts appliqués et cultures artistiques (U6) Coefficient 1 inchangé		
	Avant	Après
CCF	<p>Nature: épreuve écrite et orale</p> <p>Durée: 10 min. maxi + temps de réalisation du dossier</p> <p>Barème: non précisé</p> <p>Modalité évaluation: 2 parties</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1ère SE : dossier de synthèse sur un sujet personnel (10 feuille A4 maxi ou sous forme numérique, 30% de la note) - 2ème SE : recherche personnelle à partir du dossier de la 1ère SE (5 feuille A3 maxi avec outils graphiques ou numériques) <p>+ présentation orale de 10 min. maxi (70% de la note)</p>	<p>Nature: épreuve écrite et orale</p> <p>Durée: entre 2h et 4h</p> <p>Barème: 20 pts (6+8+6 pts)</p> <p>Modalité évaluation: 3 SE</p> <ul style="list-style-type: none"> - chaque SE porte sur une des phases d'une démarche de projet. Elles peuvent prendre appui sur 1 ou des projets conduits au cours de l'année scolaire <p>SE1: réponse à un cahier des charges dans sa phase d'investigation (6pts)</p> <p>SE2: réponse à un cahier des charges dans sa phase d'expérimentation (8 pts)</p> <p>SE3: réponse à un cahier des charges dans sa phase de réalisation (6 pts)</p> <ul style="list-style-type: none"> - attendus : productions graphiques, numériques ou volumiques et expression orale

X - Epreuve d'Education physique et sportive (EPS - U7) Coef 1 inchangé		
	Avant	Après
CCF	<p>Nature: épreuve pratique d'EPS</p> <p>Durée: non précisée</p> <p>Barème: 20 pts, coef 1</p> <p>Modalité évaluation: 3 épreuves d'EPS</p> <p>3 épreuves relevant de 3 compétences différentes propres à l'EPS dont 2 épreuves au moins choisies dans la liste nationale</p>	<p>Nature: épreuve pratique d'EPS</p> <p>Durée: non précisée</p> <p>Barème: 20 pts</p> <p>Modalité évaluation: 2 SE</p> <p>ensemble certificatif comportant 2 SE relevant de 3 champs d'apprentissage au choix du candidat</p> <p>1 SE évaluée en fin de séquence</p> <p>2 SE évaluées au fil de la séquence</p>

Epreuve facultative d'Education physique et sportive (UF -EPS)		
	Avant	Après
Ponctuel	<p>Nature: épreuve pratique d'EPS</p> <p>Durée : non précisée</p> <p>Barème : 20 pts,</p> <p>Modalité évaluation : épreuve physique (16 pts) et entretien (4 pts)</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 épreuve issue des 3 épreuves proposées dans la liste nationale - 1 épreuve peut être issue des 2 épreuves proposées dans la liste académique 	Abrogation

XI - Epreuve facultative de Langue vivante étrangère ou de langue régionale Coefficient 1 inchangé		
	Avant	Après
Ponctuel (épreuve facultative LV)	Nature: épreuve orale	Nature: épreuve orale
	Durée: 15 min. + 5 min. préparation	Durée : 20 min.
	Barème: moyenne des notes obtenues (20 pts)	Barème: 20 pts
	Nb de compétences: 3 (B1+) Modalité évaluation: - à partir d'un doc remis par l'évaluateur, 5 min. de présentation du document - échange oral en interaction avec l'évaluateur - compréhension écrite d'un doc en LVE	Nb de compétences: 3 (B1+) Modalité évaluation: 3 parties - partie 1 : expression orale en continu - partie 2 : expression orale en interaction - partie 3 : compréhension écrite
XI - Epreuve facultative de Langue des signes français Coefficient 1		
	Avant	Après
Ponctuel (épreuve facultative)	Nature: épreuve orale	Nature: épreuve orale
	Durée: 20 min. + 30 min. préparation	Durée: 25 min. dont 5 min. préparation
	Barème: 20 pts (10 pts +10 pts)	Barème: 20 pts (moyenne des notes obtenues au 3 parties)
	Nb de compétences: 3 Modalité évaluation: - 5 min. de présentation du document - 15 min./25 min. d'entretien avec l'évaluateur	Nb de compétences: 3 (A2+) Modalité évaluation: 3 parties - 1ère partie : expression en continu - 2ème partie : expression en interaction - 3ème partie: compréhension d'une vidéo en LSF

ANNEXE n°8

Proposition d'animation pour la formation/accompagnement « Atelier de construction d'épreuves en CCF »

1^{er} temps : Une première rencontre à distance

- pour faire un point sur la compréhension de ce que le contrôle en Cours de Formation implique :
 - o ce qu'il est, ce qu'il n'est pas, les qualités dont il doit être porteur (cf : mémo ad hoc ci-joint, transmis préalablement aux formateurs et base d'échange lors du webinaire dédié aux principes généraux des CCF programmé le 19 janvier dernier).
 - o pour rappeler et échanger sur son ADN construit sur l'approche « Compétences »
- pour partager les objectifs de cet atelier, pour en préciser les activités, pour dire leur progressivité, pour les camper dans une dynamique d'échange et de partage confiants ;
- pour lancer les premiers travaux dirigés.

2^{ème} temps : Des travaux dirigés préalables à la construction et à la rédaction de sujets (activité : lecture critique d'épreuves)

Le pair-expert transmet aux stagiaires deux sujets qu'il soumet à leur lecture critique.

Il propose également une grille d'évaluation qu'il aura construite pour passer les sujets au crible des qualités attendues :

- sondage significatif pour une couverture représentative des compétences à évaluer,
- évaluation de compétences terminales,
- lisibilité et cohérence de la simulation professionnelle et/ou des documents proposés dans l'étude de cas,
- qualité des consignes,
- progressivité de l'épreuve,
- fidélité aux objectifs du domaine évalué mais plus largement aux objectifs d'acquisition globale du métier,
- repérage des difficultés,
- justesse de la distribution des points (barème),
- complétude et adéquation de la grille d'évaluation.

Ce premier travail de lecture d'abord individuelle, fait l'objet d'un **échange entre les stagiaires** (en présence ou à distance) qui comparent et/ou ajustent et valorisent ensemble leurs réponses, leurs remarques, leur analyse, leurs appréciations, leur pondération et leur évaluation des épreuves.

Pour faciliter ces échanges et ce travail collaboratif, nous pourrions vous conseiller d'avoir recours à l'outil en ligne « Framapad » (<https://framapad.org/fr/>), particulièrement adapté à ce type d'atelier.

A défaut, le pair-expert répond par courriel aux éventuelles sollicitations des stagiaires, les aide ponctuellement : apport méthodologique, apport d'outils, conseils, questionnements, ...

Les stagiaires adressent au pair-expert les grilles renseignées avec leurs commentaires.

3^{ème} temps : Deuxième rendez-vous à distance : bilan de l'activité engagée

Après que le pair-expert aura présenté les tendances relevant des appréciations des stagiaires pour retenir celles qui lui paraissent les plus significatives, les **stagiaires** commentent leurs évaluations.

Avec pour objectif la mise à jour de :

- l'ossature des sujets analysés
- leurs forces, leurs qualités, leurs faiblesses, ...
- et des **critères d'appréciation** qui ont fondé cette lecture critique.

4^{ème} temps : Travail dirigé à distance sur une construction d'épreuve(s)

Le formateur commande à tous les stagiaires une épreuve à partir d'un même contexte, d'un même déclencheur.

Il convient avec le groupe d'une date pour la remise des épreuves.

Le pair-expert répond, comme il l'a fait pour le premier atelier, aux sollicitations des stagiaires, les aide ponctuellement : apport méthodologique, apport d'outils, conseils, questionnements,...

5^{ème} temps : Lecture et évaluation par chacun des stagiaires des épreuves produites par leurs collègues.

Les stagiaires s'échangent entre-eux les épreuves construites et renseignent pour chacune la grille d'évaluation précédemment produite.

Lecture et évaluation par le pair-expert des épreuves produites qui prend également connaissance des grilles d'évaluation renseignées par les stagiaires.

6^{ème} temps à distance : analyse croisée sur les épreuves produites

Retour du pair-expert sur les épreuves proposées : analyse puis synthèse ouvrant sur un échange que devraient largement nourrir les stagiaires.

Les écarts et les réussites sont repérés : un prototype de sujet « modèle » reprenant les réussites de chaque proposition pourra être présenté et commenté par le pair-expert. Fin de l'accompagnement, si l'ensemble des acteurs le décident ainsi.